Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le 16/05/2025
ID : 079-200069755-20250514-DP20250114-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250114

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Attractivité économique et touristique

OBJET : **Attribution de l'aide à l'investissement Action Collective de Proximité (dispositif SPRINT) –SARL JOUR DE BROC – CAVE 1823 (annexe)**

Annexe(s) :

- Convention

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu le traité de fonctionnement de l'Union européenne et notamment les articles 107 et 108 ;

Vu le Code général des collectivité territoriales, notamment les articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants ;

Vu la délibération n° 2022.950 de la séance plénière du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation ;

Vu la délibération n° C31_03_2022_03 du conseil communautaire de Mellois en Poitou en date du 31 mars 2022 adoptant sa stratégie d'attractivité économique et touristique ;

Vu la délibération C17_11_2022_12 du conseil communautaire de Mellois en Poitou en date du 17 novembre 2022 adoptant le plan d'actions de sa stratégie d'attractivité économique et touristique ;

Vu la délibération n° 2023.488 SP de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises ;

Vu la convention entre la région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes Mellois en Poitou, relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises signée le 28 mai 2024 ;

Vu la délibération C11_04_2024_05 du conseil communautaire de la communauté de communes en date du 11 avril 2024, adoptant le règlement du dispositif « Action collective de proximité – SPRINT » ;

Considérant la demande de subvention reçue de la part de la SARL JOUR DE BROC – CAVE 1823 ;

Considérant la décision favorable du comité de pilotage SPRINT qui s'est tenu le 19 mars 2025 ;

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le 16/05/2025
ID : 079-200069755-20250514-DP20250114-AU

DECIDE

Article 1 : D'attribuer l'aide à l'investissement à l'entreprise SARL JOUR DE BROC – CAVE 1823 basée à MELLE (79500) d'un montant de 1 534 euros HT.

Article 2 : D'autoriser la signature de la convention afférente, telle qu'annexée.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 6 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
14 mai 2025